



## Bureau directeur du 22 mars 2017

Présents : M. Audy, S. Cordier, G. Cortat, S. Delerce, M-A. Duffait, B. Gautier

Excusés : E. Groposila

Invités : Cabinet Mandigout (1<sup>ère</sup> partie) N. Clerc

### Ressources humaines

- Présentation du diagnostic RH de la grande ligue par le cabinet Mandigout.
- Proposition d'un accompagnement RH par ce cabinet : accord BD
- Sollicitation DLA pour un accompagnement de la gouvernance : accord BD

### Technique développement

- Visite évaluation des pôles par la FFHB le 23 mars à Besançon et 24 mars à Dijon. La FFHB demande un positionnement de la Ligue sur les différents sites.
- 2 pôles (M et F) d'accession à Dijon et à Besançon
- Pôle excellence Féminin : préconisation de la FFHB du site à Besançon : avis BD favorable à l'unanimité (à voter en CA)
- Pôle excellence Masculin : la proposition faite à la FFHB par la Ligue de 2 sites d'excellences à Dijon et à Besançon n'est pas acceptable par la FFHB. La Ligue Bourgogne Franche-Comté étant propriétaire des locaux au siège social, proposition du site d'excellence M à Besançon : avis favorable du BD à la majorité (à voter en CA)

### Commissions :

- Com<sup>o</sup> de discipline Dijon le 3 avril : demande de coopter Yannick Dupin (uscv les laumes) : accord BD
- Com<sup>o</sup> de discipline Besançon le 29 mars
- Groupe de travail COC BFC réflexions prochaines saison : le 1<sup>er</sup> avril à Dijon
- Commission Territorial d'arbitrage BFC : réflexions pour harmonisation tarifs et CMCD : le 21 mars à Dijon (propositions à suivre)

### Evènement :

- Match France-Belgique à l'Axone le samedi 17 juin 2017.
  - o Communication lancement Billetterie à prévoir pour début avril
  - o Demande commission développement FFHB pour la mise en place d'une réunion nationale handfit autour du match : accord BD

### Divers :

- Conseil administration Ligue le 8 avril : validation ordre du jour à envoyer aux membres du CA.
- AG électorale FFHB les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril à Créteil : le bureau directeur désigne Marie-Albert DUFFAIT en tant que délégué pour prendre part au vote.

